

Bagneux, le 29 octobre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Agefiph inscrit son action dans les ambitions portées par le Comité Interministériel du Handicap (CIH) qui s'est tenu hier à Matignon. Elle souhaite rappeler, par sa gouvernance paritaire (organisations syndicales représentatives de salariés, Organisations patronales, représentatives et associations représentatives de personnes handicapées), qu'elle est dans la logique de co-construction souhaitée par le gouvernement.

Suite à l'adoption de son plan stratégique en 2017, l'Agefiph a déjà mis en place des évolutions concrètes en simplifiant et améliorant les services proposés pour soutenir l'emploi des personnes handicapées :

- Simplification des services et aides de l'Agefiph : dès le printemps 2018 l'Agefiph a mis à disposition une offre de services et d'aides financières simplifiée. Ainsi, 15 services et aides financières sont mobilisables par les entreprises et les personnes handicapées indépendamment du statut administratif de la personne, au regard de la RQTH ;
- Mobilisation des entreprises : l'Agefiph accompagne directement les entreprises dans l'ouverture de leur politique RH au handicap. Elle a élaboré, à cet effet, une offre d'accompagnement spécifique des plus petites entreprises pour faciliter leurs démarches de recrutement et de maintien dans l'emploi ;
- Accompagnement à la Réforme de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH) : cette offre va permettre d'accompagner les entreprises pour anticiper l'application de réforme de l'OETH. Des outils spécifiques de décryptage de cette réforme seront diffusés dès le mois de novembre ;
- Emploi accompagné et passerelles vers le milieu ordinaire : l'Agefiph consacre une part croissante de son offre de services à l'emploi accompagné ; les crédits qui y sont consacrés seront doublés en 2019.
Par ailleurs, l'Agefiph souhaite contribuer activement à la rénovation engagée par l'Etat du secteur adapté, notamment en mobilisant son expertise et son offre de services.

CONTACTS PRESSE :

EPOKA : Bcavaqlione@apoka.fr – 06.84.84.37.53

Ghislaine Cristofolletti – g-cristofolletti@agefiph.asso.fr – 06.21.65.41.96

QU'EST-CE QUE L'AGEFIPH ?

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est chargée de développer l'emploi des personnes handicapées. L'Agefiph construit et finance un ensemble de services et d'aides financières destinés aux personnes handicapées et aux entreprises. Son implication auprès d'un vaste réseau de professionnels et son travail d'analyse lui confèrent une expertise et un rôle de

développeur reconnu. En 2017, l'Agefiph a dispensé 218 848 interventions, soit 2% de plus qu'en 2016. Plus d'informations sur www.agefiph.fr

